

ET SI NOUS IMPOSONS LE CHANGEMENT !

Les membres du CA nous ont écouté poliment un peu étonnés, pour certains, que le SNES revienne avec les mêmes demandes et des demandes supplémentaires. Résultat rien de neuf à ce CA. Le SNES n'en restera pas là ! Ses demandes seront portées au cabinet du ministre Fabius et à l'Assemblée Nationale nouvellement élue pour que des ajustements budgétaires soient décidés pour septembre.

H.D.F.
INFOS
N°13

Rien de neuf non plus au CTM du ministère des Affaires étrangères où, après avoir tapé sur l'épaule des représentants FSU comme au bon vieux temps où il "intervenant sur une caisse dans cet immeuble qui était autrefois l'imprimerie nationale", il a jugé bonnes les principales mesures adoptées par ses prédécesseurs Kouchner et Juppé : EPIC, augmentation salariale tronquée pour les RL et suppression d'emplois dont il ne remet en question que le caractère aveugle. Rassurez-vous tout de même, les personnels peuvent compter sur "ses talents d'ex-premier ministre et ex-ministre des finances" pour défendre au mieux vos intérêts ! Il est fier d'être à la tête de ce "grand service public" mais il oublie qu'il est en déliquescence. Le SUPMAE et le SNES lui ont rappelé comme ils lui rappelleront encore qu'il était en pointe pour la défense des services publics ... quand il était dans l'opposition et même au sein de son parti.

Alors le changement, c'est nous qui l'imposerons !

Pour finir, Roger Ferrari cède la place à Patrick Soldat comme responsable du secteur HDF mais il en reste membre pour la durée du mandat qui débute.



Rendez-vous au stage les 29 et 30 août.

Secteur hors de France
téléphone : 33 1 40 63 29 41
télécopie : 33 1 40 63 28 31
site : <http://www.hdf.snes.edu>
courriel : hdf@snes.edu

SOMMAIRE :

1. Mayotte aussi le changement c'est maintenant !
2. Compte rendu du conseil d'administration de l'AEFE (6 juin 2012)
3. ISVL : réunion du 5 juin 2012 : attention aux attentes des personnels
4. Compte rendu de la commission consultative paritaire de la MLF
5. Comité hygiène, sécurité et conditions de travail de l'AEFE
6. AEFE : heure d'information syndicale, personnels de la centrale à Nantes

1. A Mayotte aussi le changement, c'est maintenant !

Changez de Vice-Recteur, plus jamais d'arbitraire et renouvelez le séjour de nos 15 collègues. C'est en portant des pancartes où figuraient ces slogans que le secteur HDF a manifesté sous les fenêtres du Ministère de l'Education Nationale, rue de Grenelle mardi 19 juin.

Changez de Vice-Recteur parce que le SNES Mayotte dénonce depuis le début de cette année scolaire une méthode de management consistant à intimider les collègues en leur laissant entendre qu'ils pourraient bien repartir plus tôt que prévu s'ils ne se tenaient pas tranquilles en évitant par exemple de participer à des manifestations syndicales. C'est ainsi que 15 collègues se sont vus affublés en novembre dernier d'avis défavorables au renouvellement de séjour sans qu'aucune motivation ne leur ait été signifiée dans un premier temps.

Plus jamais d'arbitraire parce que la décision n'est pas motivée, parce qu'elle tombe sur certains collègues qui sont choisis selon des critères autres que professionnels (leur engagement citoyen ou syndical) ou bien simplement l'humeur de tel ou tel chef d'établissement. Et que le renouvellement ne peut dépendre du bon plaisir du Vice-Recteur.

Renouvelez ces collègues car l'esprit du texte de 1996 était de concevoir des séjours par bloc de 4 ans qui ne pouvaient être interrompus que par la maladie ou la volonté de réintégrer émanant du personnel.

Comment en est-on arrivé là ?

Après plusieurs mois de conflit depuis le début de cette année scolaire pour faire rétablir les droits des collègues sans obtenir le moindre geste du Vice-Recteur, le SNES Mayotte décidait de s'adresser à l'équipe de François Hollande de passage sur l'île. Cette dernière s'engageait, en cas de victoire à réexaminer le cas des collègues incriminés

Dès l'arrivée du nouveau pouvoir, le SNES Mayotte rappelait au nouveau Ministre Vincent Peillon sa promesse. Celui ci répondait en confiant le dossier au conseiller social de son cabinet qui estimait alors qu'il fallait trouver de véritables justifications aux non renouvellements pour pouvoir les confirmer. C'est alors que le Secrétariat général du SNES prenait le relais pour soutenir la cause des non renouvelés et dénoncer la construction d'une argumentation justifiant la décision a posteriori pour des collègues qui n'avaient rien à se reprocher quant à leur manière de servir.

Il aura fallu de nombreuses interventions du SNES Mayotte, du SNES HDF, du secrétariat général du SNES, une grève du bac localement, ainsi que la manifestation évoquée plus haut pour que finalement le cabinet du Ministre accepte de renouveler une collègue après avoir reconnu que le dossier était manifestement vide.

C'est un progrès manifeste qui marque un premier désaveu du Vice-Recteur. Cela dit, même à cette date avancée du 21, nous attendons encore que d'autres cas soient revus en s'appuyant sur des critères autres que le simple examen du dossier faute de quoi les engagements de Vincent Peillon à dénoncer l'arbitraire seraient rendus peu crédibles auprès des collègues de Mayotte. Dans une île qui a tant besoin d'un effort substantiel pour l'Education, dans ce nouveau département où les difficultés à pourvoir les postes d'enseignant sont manifestes, il serait incompréhensible de maintenir des décisions de non renouvellement qui relèvent d'un management abusif fondé sur la crainte.

2. Compte rendu du conseil d'administration de l'AEFE (6 juin 2012)

1. déclaration du SNES-FSU

Le SNES a précisé, que malgré le changement de président de la République, ses demandes restaient identiques et qu'il ne faudrait pas compter sur lui pour en rabattre sur les revendications.

Les principales demandes sont les suivantes :

- rétablissement des emplois d'expatriés et de résidents supprimés pour la rentrée 2012 et étude d'un plan de recréation d'emplois pour répondre aux besoins des établissements ;
- suppression du plafond d'emploi qui bride les volontés de création des établissements ;
- abondement de la dotation de l'État pour couvrir notamment la part patronale des cotisations retraite ;
- prise en charge par l'État de la création d'un forfait avantage familial dans l'EEE et d'une augmentation de ce forfait ailleurs ;
- création d'un mécanisme d'évolution de l'ISVL qui tienne réellement compte des conditions de vie des résidents dans les pays ;
- augmentation des salaires des recrutés locaux et création d'une véritable protection sociale.

Le SNES avertit les membres du CA qu'il mettra tout en œuvre pour faire aboutir ses revendications.

2. situations particulières

Mali. Ce point traité à la demande du SNES-FSU reprend la situation de l'établissement et des personnels à ce jour. Un rappel est fait sur la fermeture de l'établissement du 03 au 15 avril. La sécurité a été renforcée, notamment concernant l'accès au Lycée. Un audit sécurité a été effectué sur place, mené par le GIGN. Sur la partie « personnels » et pédagogique, le baccalauréat est prévu dans des conditions normales. Les effectifs de l'établissement sont en baisse sur la prévision de rentrée. (955 élèves prévus, pour 1249 à la rentrée 2011) Le SNES intervient pour rappeler que le contexte tendu ne doit pas faire oublier les situations des personnels, au contraire. Nous demandons le maintien de tous les postes de résidents ou de recrutés locaux. Pour ces derniers, les revendications salariales de la récente grève doivent être prises en compte et des négociations ouvertes. **Les événements à Bamako ont un coût, y compris pour les personnels, qui ne doivent pas être oubliés.**

Syrie. La situation est évidemment plus compliquée. L'établissement a continué de fonctionner dans les conditions que l'on sait. Le baccalauréat se tiendra à Beyrouth. Pour le DNB (brevet) l'établissement est en discussion avec l'Éducation nationale pour une tenue sur place, à Damas.

Libye. La réouverture étant à l'ordre du jour à Tripoli, les démarches continuent pour le recrutement des personnels. L'AEFE confirme que la base est, pour l'instant, deux expatriés et 6 résidents. Les conditions de sécurité sont jugées « à peu près normales » par l'administration. Les informations du SNES ne nous permettent pas de nous inscrire dans cette « normalité ». Plusieurs personnels ont été contactés pour des postes de résidents. Certains ont refusé, et pour cause : on propose à des titulaires

27 heures hebdomadaires, au prétexte de l'enseignement CNED sur certains niveaux. Le SNES a dénoncé ce détournement pur et simple de la situation des personnels résidents, définie par le décret 2002-22.

3. Question relatives aux personnels

Avantage familial :

3 lignes de présentation par l'administration sur ce point : les personnels apprécieront ! Une nouvelle fois la délibération soumise au CA par les deux administrateurs représentants des personnels pour le SNES-FSU a été rejetée. Elle était pourtant centrée sur un principe (et non des montants, motifs mis en avant jusque-là pour rejeter notre proposition) et la demande d'un groupe de travail pour avancer sur la question centrale de l'avantage familial. Voici un extrait de la proposition du SNES : " *Le conseil d'administration réuni à Paris le 6 juin 2012 constate que, dans la plupart des pays, le montant de l'avantage familial est insuffisant pour prendre en compte les charges de famille des agents. Il se prononce sur le principe d'une augmentation du différentiel entre le montant des frais de scolarité et le montant de l'avantage familial et sa création pour les pays de l'EEE.*

Il décide de la constitution d'un groupe de travail pour étudier les modalités d'un relèvement du différentiel entre le montant de l'avantage familial et celui des frais de scolarité fixé à 60 euros hors de l'EEE aujourd'hui. Ce groupe de travail étudiera également la création d'un différentiel dans les pays de l'EEE".

L'extrait ci-dessous permettra aux personnels de comprendre ce que rejette l'AEFE et la tutelle et à quel point le chemin du dialogue social concret et efficace et encore long. Les personnels devront se saisir de cette question avec le SNES-FSU dès la rentrée et y compris par l'action syndicale, qui sera nécessaire puisque le fonctionnement du conseil d'administration est mis à mal.

Congé maladie

Le texte est toujours à la signature. Bonne nouvelle selon l'administration ... à tempérer par 3 ans d'attente. Nous devrions aboutir puisqu'un texte similaire a été adopté au CT du MAE.

Indemnisations des personnels en cas de rapatriement, évacuations.

Le SNES a posé cette question et a demandé à ce qu'elle soit traitée dans l'ordre du jour et non en question diverses. C'est un suivi de situations pour les personnels, notamment ceux rapatriés de Libye ou plus récemment d'Iran. La réponse (ou plutôt l'absence de celle-ci) semble relever d'un blocage incompréhensible dans ce dossier. Pour mener à bien la procédure d'indemnisation, il est impératif que cette situation trouve une issue rapide afin que les personnels reçoivent des réponses concrètes à leurs demandes et pour mettre un terme à des situations qui sont de toute façon pénalisantes pour les personnels concernés. **A croire qu'on veut empêcher l'employeur AEFE d'indemniser ses personnels, ce qui, si tel était le cas, serait tout à fait inacceptable.**

4. questions immobilières :

--**Kinshasa** : projet d'acquisition à titre gratuit par l'AEFE auprès de l'association des parents d'élèves (EFRD-ASBL) du site dit « de la Gombe » et d'une partie du site dit « de Kalémie » accueillant le lycée Descartes à Kinshasa. Unanimité sur ce point.

--**Bail des locaux à Nantes** Il s'agit du renouvellement de la prise à bail : « Le propriétaire est d'accord pour renouveler avec l'AEFE le contrat de location à des conditions juridiques similaires

au précédent bail. Après avoir proposé à l'Agence un loyer annuel de 270.621euros HC-HT ce dernier a revu récemment son offre à la baisse pour arriver à un loyer annuel de 247.600 euros HC-HT soit 149 Euros le m² HC-HT. Ce loyer sera indexé chaque 1er juillet et pour la première fois le 1er juillet 2013 en fonction de l'évolution de l'indice de loyers des activités tertiaires (ILAT). Les charges seront équivalentes à celles du précédent bail. »

--L'immobilier au Maroc (et droits annuels d'inscription) Un document est présenté en séance, qui sert à légitimer l'augmentation des droits annuels d'inscription. Ce point pourrait se résumer à un passage en force mal ficelé puisqu'il est rejeté par la totalité des parties représentatives sur place (parents, personnels) le rejet a d'ailleurs payé puisqu'en séance, la directrice s'est engagée à suspendre les mesures de DAI. Décision confirmée par un communiqué de la Directrice en date du 14/06 qui dit (extrait) : « *Dans le cadre du dialogue régulier entretenu avec les représentants des associations de parents d'élèves, la directrice de l'AEFE a demandé à ses services en charge du réseau marocain d'approfondir, pour la prochaine rentrée scolaire, la question de l'évolution des frais de scolarité au Maroc.* »

Durant cette période d'approfondissement du dialogue, la décision de 2009 concernant les droits annuels d'inscription (DAI) destinés à contribuer au financement des travaux immobiliers dans les établissements de l'AEFE au Maroc sera suspendue. »

- **AEFE siège : déménagement des locaux parisiens** (cf CHS CT) le propriétaires de l'actuel siège AEFE Paris engage des travaux et met fin au contrat. L'AEFE doit quitter ses locaux actuels avant le 31/12/12. La recherche d'un nouveau site et actuellement en cours, sous l'égide de France Domaine Paris.

5. décision budgétaire modificative 2 -2012 (établissements en gestion directe)

Pas grand chose sur cette DBM qui consiste essentiellement à agréger au budget général des modifications concernant les EGD. Dans celles-ci, les dépenses concernant les rémunérations des recrutés locaux ne pèsent pas lourd.

Par ailleurs, le SNES a déclaré qu'il ne déposerait pas de demande de modification concernant l'augmentation du forfait de l'avantage familial. Il connaît le sort qui serait réservé à sa demande qui ne serait même pas soumise au vote privant ainsi de leurs droits ces membres du conseil d'administration.

Puisque le CA ne veut entendre le SNES, c'est par la lutte que les personnels imposeront leurs revendications.

6. montant de la prestation service civique

Il s'agit de la prestation servie aux volontaires de l'engagement du service civique. A la question du SNES, l'AEFE répond qu'il y a aujourd'hui, 12 volontaires dans 5 EGD. Pour 2012, le projet est de 15 volontaires sur 6 EGD. Il y a une obligation d'indemnité (différente d'une rémunération). La prestation vise à couvrir les frais de logement, nourriture. Pas de cotisation retraite. Le texte présenté fait référence au code du service national. La prestation présentée par l'AEFE est plafonnée à 311 € (3 fois la prestation minimale prévue par le code) elle ne se substitue pas à l'indemnité supplémentaire qui, elle peut se définir dans une fourchette allant de 8, 06% à 50% du brut indice 244. La question des horaires et charges de travail reste floue, ainsi que les perspectives pour ces volontaires, y compris dans le cadre de leur formation. Les syndicats de la FSU s'abstiennent sur ce point.

7. le rôle et la place des parents et des personnels dans les instances-rénovation du « guide du bon usage de la convention »

L'AEFE présente ce point, suite à une demande du CA de novembre dernier. Une réflexion a été engagée afin d'améliorer l'information relative au fonctionnement des établissements. Les pistes d'amélioration consistent notamment à :

- Compléter la présentation du budget et du compte financier en CE par une information explicite et complète (y compris sur les marchés, les conventions et le tableau d'emploi des recrutés locaux)
- Informers le groupement de gestion du budget et du compte financier complet
- Adapter la rédaction du guide de bon usage à l'évolution de l'organisation des établissements.
- Réunir annuellement un comité de gestion extraordinaire élargi à l'ensemble des composantes de la communauté scolaire, où seraient portés connaissance, notamment du plan d'orientation stratégique de l'AEFE, du projet d'établissement, d'un état de la concurrence locale, de la conférence d'orientation stratégique triennale et des grandes orientations stratégiques (immobilier, ressources humaines, politique des droits de scolarité)
- Améliorer la concertation avec les présidents et trésoriers des organismes gestionnaires.

Le SNES intervient sur ces mesures. Pour nous, il s'agit surtout d'améliorer le fonctionnement des instances et particulièrement celles qui existent déjà. De nombreux dysfonctionnements sont régulièrement relevés et dénoncés par le SNES, notamment dans les conseils d'établissement où certaines équipes de direction font peu cas des règles en vigueur, pourtant écrites et rappelées par l'AEFE. Commençons donc par là !

8. Situation au Lycée Français d'Alicante (Espagne)

La question avait déjà été soulevée au CA précédent. Le SNES revient sur la totale irrégularité de ce qui se passe depuis mars au LF Alicante. Un poste non fermé est gardé sous le coude (pour fermeture) par l'administration, au mépris des règles et des instances, et alors qu'un classement a été normalement effectué à la CCPL de mars en Espagne. Rien de nouveau ici et évidemment aucune réponse de fond : la fermeture du poste est une demande de la mission laïque qui invoque des finances difficiles et une situation tendue dans le réseau Espagne. Le poste sera présenté pour fermeture au prochain CT (juillet 2012). Le SNES revient sur le contexte local. Nous contestons les prévisions de rentrée qui, quand elles ont été présentées, ne se basaient pas sur la réalité des besoins. Les personnels sont fortement mobilisés dans tout le réseau. La dernière CCPLA a été boycottée. Chacun prendra ses responsabilités.

3. ISVL, réunion du 5 juin 2012 : attention aux attentes des personnels

Au CA du 06 juin, rien de nouveau sur l'indemnité spécifique de vie locale. Une réunion s'est tenue la veille sur le **dossier « refonte » de l'ISVL**. La présentation de l'AEFE est simple : il s'agit, suite aux actions initiées par le SNES et au déplafonnement de l'enveloppe ISVL en janvier 2012 (+2,4M€), de redéfinir l'ISVL et d'objectiver les niveaux dans les zones. Une indemnité « conforme à la réalité » et tenant compte notamment du coût de la vie remplacerait le barème actuel. Une nouvelle réunion est annoncée en fin de cette année scolaire, pour présentation du dossier au premier conseil

d'administration fin novembre. L'enjeu et les objectifs sont donc tracés. A ce jour, les **paramètres retenus** sont le loyer, la notion de coût/vie, l'effet change/prix et l'inflation (notamment en zone euro sans effet de change), le montant du billet d'avion, ainsi que les dépenses liées à l'installation, l'attractivité, la sécurité, la santé et l'accès à la culture et aux communications, ainsi que la fiscalité dans certains pays.

Ces données constitueront un pourcentage qui, ramené au salaire, déterminera le niveau de l'indemnité.

Le SNES est intervenu sur plusieurs points (en dehors des échanges plus techniques) :

Sur la notion de coût /vie, les indicateurs sont basés sur l'indice MERCER (données MAEE). Problème de départ car à notre demande, l'administration ne peut répondre sur la définition exacte et les critères pris ici en compte. A la lecture des indicateurs coût/vie présentés dans les premiers documents, il est impossible de dégager une cohérence selon les zones. Si l'on prend en compte les grandes zones géographiques, la quasi-totalité est à zéro, c'est-à-dire sans indemnité différentielle pour le coût vie. Il faut donc reprendre ces données mais surtout leur définition, qui semble peu en prise sur la réalité des personnels.

L'enquête lancée par l'AEFE sur **les montants des loyers** n'a pas été présentée correctement aux personnels. Tout d'abord, les relais locaux (au niveau des établissements) ont fait état d'informations individuelles et personnelles à transmettre, sans mentionner le but réel de l'étude. Dans plusieurs cas les réponses n'ont pas été fournies. Localement, nos collègues sont évidemment en possession de telles données. Une transmission est possible mais elle nécessite **une étude préalable et la constitution de critères**, ce qui est d'ailleurs fait pour certaines zones par plusieurs sections dans les pays. Il faut en effet tenir compte de la réalité mais également des nécessités. Dans certains pays, le montant actuel de l'ISVL ne permet pas aux personnels résidents de se loger près du lycée, ni dans une zone plus centrale. C'est la nécessité qui oblige nos collègues à s'éloigner, parfois à plus d'une heure et demi de transport, dans des zones à loyer inférieur. Ils doivent alors couvrir des frais conséquents de transports (en commun ou coût du carburant). La réalité du loyer d'aujourd'hui ne constitue donc qu'un indicateur partiel, car il n'est pas un choix des collègues. Si l'indicateur était pris pour ce qu'il est aujourd'hui sans tenir compte de ces difficultés liées à la vie locale et à l'amélioration des conditions de travail, la réflexion sur le montant de l'ISVL n'irait pas dans le bon sens.

Le SNES et ses sections locales doivent donc, là où ceci n'est pas encore enclenché, se saisir rapidement de ces questions. **Une réponse à l'enquête sur les loyers est possible, voire souhaitable, si elle prend en compte la situation des loyers mais également les contraintes.**

Le SNES est également intervenu pour **s'opposer au décrochage total voulu par l'administration de l'indemnité d'expatriation**. N'oublions pas que des liens évidents de définition de la cherté existent : dans le décret 2002-22, l'indemnité (IE pour les expatriés, ISVL pour les résidents) est définie dans les mêmes termes, et ce n'est qu'un argument.

En bref, c'est le terrain qui a fait évoluer l'enveloppe en janvier 2012. C'est probablement encore le terrain qui permettra de définir la nouvelle donne pour le chantier « refonte » de l'ISVL. Les personnels doivent continuer à recenser les données et à revendiquer en lien avec la réalité locale, tous éléments pris en compte. Pour le SNES, aucun élément ne devra être écarté du débat et de la nouvelle définition. **C'est donc probablement sur le terrain de la mobilisation que le dossier ISVL se jouera à la rentrée, ou si l'administration tente d'appliquer une politique de baisses généralisées et de décrochage complet de l'ISVL et de l'indemnité d'expatriation.** Des sections continuent d'ailleurs les demandes, ou déposent des préavis de grève, comme la Colombie, le Chili, l'Argentine, le Japon ou le Vanuatu.

L'administration ne doit pas perdre de vue que, sur le dossier ISVL comme sur les autres, elle devra compter avec le SNES-FSU, les personnels du réseau et leur force de mobilisation et d'action syndicale.

4. Compte rendu de la commission consultative paritaire de la MLF

Une CPP s'est tenue le 13 juin au siège de la MLF à Paris. Initialement prévue début avril, elle s'est déroulée dans un contexte d'absence de dialogue social (voir HDF info n°12). La présence du Directeur général de la MLF durant les 6 heures de commission a permis d'aborder tous les points que le SNES avait listés.

Bien que la MLF s'auto félicite de présélections respectées dans la majorité des cas, d'une transparence totale (!!), d'une capacité à justifier tous les recrutements, force est de constater qu'à la fin de la commission aucun document synthétique concernant le recrutement, ni aucune justifications des candidats retenus n'ont été fournis aux organisations syndicales.

Le SNES a, a contrario, dénoncé l'opacité du recrutement ainsi que des règles de gestion annoncées a posteriori plaçant les organisations syndicales dans l'impossibilité d'informer les postulants (candidats pré sélectionnés non contactés par les chefs d'établissement ou les DRH pour les écoles d'entreprises, éviction de candidats originaires des DOM/COM ou détachés à l'AEFE, appel à des candidats hors vivier).

La MLF reconnaît ne pas avoir contacté des candidats exerçant en DOM/COM notamment pour les écoles d'entreprises et ce pour des raisons financières, une partie du déménagement restant à la charge de la MLF.

Les DRH ont organisé les entretiens par skype tandis qu'un groupe de chefs d'établissement du réseau marocain de l'OSUI se déplaçait au siège afin d'auditionner en entretiens certains candidats piochés dans le vivier des présélectionnés.

Les retours de certains de nos collègues attestent d'un manque de professionnalisme quant au déroulement des dits entretiens avec des questions simplistes laissant parfois les candidats pantois.

La MLF consciente des difficultés quant au suivi des sélections proposera l'instauration d'une commission intermédiaire fin mars afin de faire un premier point post entretiens.

Droit syndical à la MLF – Réseau OSUI

Aucune avancée dans ce domaine. La MLF bloque sur ce dossier et persiste dans son refus d'attribuer des décharges annuelles ou des autorisations d'absence qui permettraient aux représentants syndicaux de se rendre dans certains établissements isolés. Ce refus est préjudiciable au bon fonctionnement du réseau où le dialogue social reste difficile dans certains établissements (problèmes d'autoritarisme de chefs d'établissement, pressions sur les renouvellements de détachement, visites de classe par les proviseurs...

L'organisation des heures de vie syndicales sur le temps de travail notamment reste un droit acquis qui n'est remis en cause dans le réseau.

Projet de contrats locaux pour les enseignants en Espagne

Nous voilà revenus quelques années en arrière (2008) à la mission laïque française. Lors de la CCP du 13 juin la Direction générale a annoncé son projet de basculer les collègues en contrat MLF (notamment du réseau Espagne) à des contrats locaux. Le réseau OSUI n'est pas touché, quant à lui, en vertu d'une convention de coopération.

Pour l'Espagne, il s'agit en effet d'une nouvelle tentative. Rappelons que la précédente, il y a quelques années, avait échoué. Les collègues avaient massivement rejeté le projet et s'étaient mobilisés. Le problème c'est que la MLF prend les mêmes risques aujourd'hui, sans nouveaux arguments.

Des points très flous ont été évoqués à la CCP, notamment l'obligation pour eux, en vertu d'une réglementation européenne, d'embaucher les personnels enseignants sur des contrats locaux, y compris pour la mise en conformité avec les règles de fiscalités. Sur ce point, la MLF avait créé il y a quelques années, une entité « MLF Espagne ». Cette initiative ne serait-elle pas en train de se retourner contre elle ?

Rappelons que des changements de contrats ont déjà été imposés dans certains établissements pour les recrutés locaux actuels du réseau. L'administration avait alors détourné les règles en oubliant la négociation centrale et en traitant directement dans les centres, avec des conditions très variables.

Sur le nouveau projet, prévu pour application à la rentrée 2013, le SNES est longuement intervenu sur l'obligation avancée par le DG de basculer ces contrats. Pour nous, il n'y a pas d'obligation mais bien une volonté de la direction. Le SNES, pas plus qu'en 2008, n'est favorable à ce changement de situation pour les personnels, qui décideront des suites locales et syndicales qu'ils voudront donner à ce projet. Encore une fois, les obligations locales inhérentes à un tel montage semblent éludées ou « oubliées » : quelle convention collective ? quel niveau de négociation sur place ? N'oublions pas que ces collègues, pour lesquels la MLF nous dit qu'elle garantira le salaire indiciaire au moins, vont se retrouver dans des situations de double cotisations pour la retraite (retrait à la source en Espagne+ retraite fonction publique à payer, pour les détachés). Les montants de rémunération restent à définir plus concrètement, notamment l'indemnité annoncée par l'administration, qui risque de servir aux collègues à financer la perte sur la cotisation pension civile, entre autres.

Un dossier important qui concerne environ 80 collègues du réseau Espagne et qui semble pouvoir porter sur d'autres pays également.

Référents dans le réseau OSUI

La MLF soucieuse de son indépendance pédagogique vis-à-vis de l'AEFE met progressivement en place des référents. 5 disciplines sont actuellement concernés (lettres modernes, arabe, documentation, histoire géographie et SVT). Restent les sciences physiques et les mathématiques pour la prochaine rentrée. Le SNES a interrogé la direction de la MLF sur le mode de recrutement de ses enseignants référents ainsi que sur leur rôle au sein du réseau OSUI, alertant également la MLF sur les dangers d'instaurer une autorité intermédiaire comme cela est parfois le cas à l'AEFE. Les propos du Directeur ont été plutôt rassurants sur ce dernier point, les référents n'ayant aucune autorité hiérarchique sur leurs collègues. Ces référents seront désormais recrutés parmi les enseignants du réseau après avis d'un inspecteur missionné par la MLF.

Inspections à la MLF

Le SNES est revenu les modalités d'organisation de ces missions que la MLF sollicite auprès des IPR de ses académies partenaires (Poitiers pour le 2d degré).

Le SNES a récemment alerté l'Inspection générale sur une mission diligentée par la MLF s'apparentant plus à une inspection sanction (6 heures d'inspections sur 2 jours avec une classe dont les élèves avaient été libérés de cours la veille et ce en fin d'année scolaire !!). Suite à l'intervention du SNES, le collègue n'a finalement été inspecté que deux heures.

Le SNES a donc rappelé au Directeur général sa conception des missions d'inspections, identique sur ce point à celle de l'Inspection générale. Une inspection doit avant tout avoir un rôle de conseil et de mise au point sur les pratiques pédagogiques. Pour ce faire, la date et les modalités d'organisation ne peuvent être décidées dans la précipitation mais doivent être mûrement réfléchies.

Révisions de notation administrative

C'était une demande récurrente du SNES. Désormais, les collègues peuvent/doivent saisir la Direction de la MLF afin que leur notation administrative soit révisée en CCP. C'était le cas pour deux enseignants du 1^{er} degré qui ont vu leur appréciation modifiée favorablement par le Directeur général.

Fermeture du poste de résident en mathématiques à Alicante.

Pour faire court sur une longue histoire, y compris de mobilisation locale et dans le réseau Espagne: le SNES dénoncé à nouveau la fermeture du poste de résident 2nd degré. Le montage présenté ne correspond pas aux besoins avérés localement. La MLF met en avant les difficultés financières et maintient sa position. Les personnels apprécieront.

5. Comité Hygiène, sécurité et conditions de travail de l'AEFE

Le 12 juin dernier se réunissait le CHSCT de l'AEFE pour la première fois en 2012. Deux autres sessions devraient se tenir d'ici la fin de cette année, en tous cas c'est ce que prévoit la réglementation que le Secrétaire général s'engage à appliquer. Cette réunion avait pour objet un certain nombre de mises à jour découlant du nouveau décret sorti en 2011. Le moins qu'on puisse dire est qu'on est loin d'avoir atteint cet objectif à l'Agence. En revanche l'auto satisfaction y est bien souvent de mise. Reprenons à travers quelques exemples assez caractéristiques des fausses avancées qui nous sont présentées comme de vrais progrès.

On nous annonce avec tambours et trompettes l'installation de l'assistante de prévention. Qu'en est-il exactement. Une nouvelle assistante de prévention est effectivement nommée mais le SNES FSU constate que pour le moment, elle n'a ni formation ni lettre de cadrage pour lui attribuer les moyens d'exercer sa fonction. Donc elle n'est pas opérationnelle. Quand le SNES interroge sur la future décharge qui pourrait lui être attribuée, l'Agence nous répond que c'est une possibilité sous réserve de l'accord du contrôleur financier, formule que l'on retrouvera à de nombreuses reprises.

Et en attendant qui fait le travail de l'assistante ? Eh bien voilà un intérim a été mis en place par le service immobilier et il est supposé lister les points qui font l'objet d'une urgence. Le SNES n'en aura pas communication.

L'inspecteur santé et sécurité au travail est rendu obligatoire par la nouvelle réglementation mais la Directrice nous indique que le choix politique a été fait et que l'ISST n'est pas une priorité. Le CHST devra donc s'en passer. Le SNES FSU ne s'en tiendra pas là et reviendra sur cette question.

L'annonce du déménagement du site n'entraîne pas de remarques particulières de notre part si ce n'est celle de rappeler qu'à cette occasion un local syndical pourrait enfin nous être attribué comme la réglementation le prévoit. Le SNES intervient également sur la nécessité d'accès aux transports, pour les personnels.

Le médecin de prévention présente ensuite un bilan de la convention MAEE/AEFE où elle explique que 29 visites médicales ont eu lieu, 17 de prévention et 12 de départ en poste puis elle demande à l'Agence communication d'une liste des personnels à voir pour savoir qui part en poste et qui reste. Elle indique aussi que le service de prévention doit prendre connaissance des locaux et visiter les postes de travail. Cette liste sera communiquée et les visites seront bien sur possible. De la même façon le SG nous assure que les conseillers pédagogiques sont couverts par cette convention et d'ailleurs deux d'entre eux ont été vus par la médecine de prévention.

Le SNES FSU revient ensuite sur la question du périmètre du CHSCT. Nous estimons depuis sa mise en place que l'ensemble des personnels détachés doit tomber sous la compétence de ce CHSCT dans la mesure où les structures mises en place localement n'ont pas de caractère réglementaire et ne peuvent intégrer ces collègues. Nous demandons que le CHSCT saisisse officiellement le comité technique (CT) pour un avis formel sur cette question ; Le Secrétaire général finit par accepter qu'il y ait un vote sur cette question. Par 5 voix (4 FSU +1 SGEN) pour et 2 refus de vote (UNSA) nous obtenons gain de cause, c'est à dire que ce problème devra figurer à l'ordre du jour du CT qui sera donc saisi pour avis formel.

Nous avons ensuite demandé que soient présentés les différents documents obligatoires (document unique, registre santé et sécurité au travail, fiche de risques professionnels, registre de danger grave et immédiat). Ces documents ne sont pas disponibles et l'Agence accepte de mettre en place des groupes de travail qui les élaborent avec, sur la demande du SNES, la participation de la médecine de prévention tant le côté technique rend cette présence indispensable.

Nous abordons ensuite une séance où le secrétaire générale se targue d'avoir enfin fait monter la climatisation des locaux nantais. Il était temps. C'est très bien pour les personnels de l'Agence mais moins bien pour les agents de l'entreprise ayant accompli les travaux sans plan de prévention et donc dans des conditions de sécurité insuffisantes.

La mise à disposition d'un local à l'entreprise de nettoyage des locaux nantais est en cours. L'agrandissement de la cafétéria est possible même si elle ne pourra se transformer en restaurant. Le SNES demande, dans ces conditions, que des tickets restaurant soient envisagés.

Dernier point, le SNES FSU rappelle suite à l'heure d'information syndicale tenue à Nantes que les personnels souffrent d'un manque de communication et qu'ils ne comprennent pas ce qu'on attend d'eux. Le Secrétaire Générale s'engage à recevoir tous les personnels qui en feront la demande lors d'un futur déplacement qu'il doit entreprendre. Le SNES attend plus qu'une simple opération de communication. Il souhaite que les rapports professionnels soient marqués par l'écoute et la participation active des personnels.

6. AEFÉ : heure d'information syndicale, personnels de la centrale à Nantes

Le SNES-FSU et SUPMAE-FSU ont tenu une heure mensuelle d'information syndicale avec les personnels de la centrale à Nantes.

Le moins que l'on puisse dire est que l'ambiance nantaise a beaucoup changée, malheureusement dans le mauvais sens.

A l'ordre du jour, la constatation d'un manque criant de concertation et de considération des personnels. L'information, quand elle existe, circule très mal. Les collègues découvrent les données par hasard et ceci n'est pas sans poser de problème dans le fonctionnement des services. Ces derniers sont mal définis ou de façon très floue. L'organisation du travail n'est pas claire, des changements de fonctions s'opèrent et tous s'accordent à déplorer par ailleurs le manque de coordination entre les services, ce qui a des conséquences sur l'efficacité et les conditions de travail.

Les personnels veulent être respectés et considérés, quel que soit le niveau de responsabilité qu'ils occupent dans l'échelle hiérarchique. Les personnels demandent des réunions de service afin d'être informés. Élément essentiel d'organisation mais également d'échange et de prise en considération des points de vue, les réunions doivent être tenues de façon plus régulière, afin de prendre en compte les avis de tous.

On peut également déplorer l'absence de réponse ou les réponses inappropriées qui font (ou non) suite aux demandes individuelles d'entretien.

La question de l'évolution et des perspectives des carrières a été également abordée. Il est légitime, et la direction s'y était engagée, notamment pour les personnels mis à disposition devenus «position normale d'activité», de pouvoir postuler en particulier via le biais de la transparence. Ces possibilités légitimes ne doivent pas se voir entravées par des blocages, directs ou indirects de la part de la DRH. De même dans le registre des carrières, les personnels déplorent les difficultés pour postuler en interne dans les services ainsi que le manque d'information transparente sur les publications de postes.

En bref, une amélioration des conditions de travail s'impose rapidement, avec davantage de transparence et de prise en compte des situations. Le SNES et SUPMAE demandent que les personnels soient mieux considérés humainement et professionnellement, que leurs remarques et demandes soient effectivement prises en compte pour une circulation de l'information plus fluide et une organisation plus efficace. Certains de ces points ont été soulevés dans le cadre du CHSCT de l'AEFE du 12 juin 2012. D'autres seront repris lors du CT du 06 juillet. La tenue d'une heure d'information syndicale au siège parisien est également prévue.

Roger FERRARI
Secrétaire national chargé
des questions hors de France
Annie DELPORTE, Henri-Jean NOURI,
Patrick SOLDAT, Laurent PICARD
Membres du Secteur Hors de France.
RF/AD/HN/PS/LP